

Ces derniers jours dans fil-fax normandie

Dispense de peine requise pour le militant anti-pub

Le substitut du procureur Michel Levy a requis vendredi une dispense de peine à l'encontre de François Vaillant rédacteur en chef de la revue "Alternatives Non-Violentes" et membre du collectif des déboulonneurs, qui comparait devant le tribunal correctionnel de Rouen pour des faits de dégradations légères courant 2006 sur des panneaux publicitaires implantés sur l'agglomération rouennaise. L'affaire a été placée en délibéré au 12 juin.

Défendu par Me François Roux, connu pour être l'avocat des "Faucheurs volontaires" de maïs transgénique, le prévenu a justifié et revendiqué à l'audience ses actes jugeant les publicités de grands formats trop agressives.

Sur fond d'appel à la désobéissance civile, François Vaillant a par ailleurs dénoncé « l'invasion publicitaire à Rouen, la ville autorisant une augmentation de l'affichage public de 1.200m² à 1.500m² ». L'affaire a été placée en délibéré au 12 juin. Les déboulonneurs par la voix de leur porte-parole ont réaffirmé qu'ils militent pour une refonte de la loi sur l'affichage qui ramènerait la taille maximale des panneaux publicitaires à 50 x 70 cm et en nombre limité en fonction du nombre d'habitants.

POLITIS no 953
24-5-2007

Agenda

Lyon : le 31 mai à 18 h, les Lyonnais du Mouvement pour une alternative non-violente, soutiens des Déboulonneurs, organisent une « opération sucettes » : Trop de panneaux publicitaires ? « On recouvre ! », annonce la joyeuse troupe. Rendez-vous devant la Fnac, rue de la République.
Rens. : <http://nonviolence.fr>

POLITIS
3-5-2007

**ANTIPUB
Procès à Lyon**

« Consomme, pollue » : pour avoir écrit, à la bombe, cette légende sur un panneau publicitaire, le 27 janvier dernier, deux « barbouilleurs » antipub de Lyon étaient convoqués devant la justice le 2 mai. Ce procès était le quatrième intenté en France contre des membres du collectif des Déboulonneurs. Né en 2005, ce mouvement a pour objectif d'ouvrir un débat public sur la publicité et de



demandeur un changement législatif. « Trop laxiste et très mal respectée », la loi permet une « privatisation de l'espace public » et la vente du « temps de cerveau disponible de tous les citoyens », estiment les membres de l'association. www.deboulonneurs.org, deboulonneurslyon@no-log.org

**IMMIGRATION
Double violence**

Fatima, 22 ans, scolarisée, a reçu une obligation de quitter le territoire français (OQTF). Sa situation illustre une « double violence à



Premier ministre

Direction du développement des médias

Ministère de la Culture

Accueil

Presse écrite

Audiovisuel

Dépêches

Sept militants antipublicité interpellés à Saint-Denis

AFP | 25-05-07

AFP 25-5-2007
(SOPR)

Sept militants antipublicité du collectif des Déboulonneurs ont été interpellés vendredi en début de soirée à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) au terme d'une action de "barbouillage" de panneaux publicitaires déroulants, a constaté un journaliste de l'AFP.

L'action s'est déroulée en présence d'une cinquantaine de personnes, militants des Déboulonneurs, sympathisants ou curieux, devant la gare RER de Saint-Denis.

Les sept militants interpellés ont été conduits dans le calme par la police au commissariat central de la ville. Depuis le début de leurs actions, les militants interpellés n'ont jamais été placés en garde à vue.

Deux panneaux déroulants ont été bombés avec les slogans : "Non à la pub" et "50X70" (la revendication principale du collectif est de ramener toutes les affiches publicitaires à ce format).

"C'est la première fois que nous faisons une action en banlieue", la ville de Saint-Denis "a été choisie car elle accueille le festival Excroissance qui s'interroge comme nous sur les différents modes de consommation", a expliqué à l'AFP Nicolas Hervé, un des militants des Déboulonneurs.

Les "antipub" sont régulièrement interpellés en France lors d'actions publiques. A Montpellier, deux d'entre eux avaient été condamnés en juillet 2006 à 200 euros d'amende avec sursis. A Paris, un premier procès a valu à sept d'entre eux d'être condamnés le 9 mars à une amende symbolique d'un euro.

METRO (PARIS)

prononcées envers Yossef Molka et Patrick Feibelmann. Les salariés ont manifesté le regret de ne pas voir les vrais responsables jugés. P.F

Procès des anti-pubs lyonnais

LYON. Trois membres du collectif des Déboulonneurs comparaissent hier en correctionnelle. Le procureur de la République

5-6-2007

a requis 500 euros d'amende à l'encontre de deux d'entre eux. En mai 2006, ils avaient peinturluré des slogans antipubs sur un panneau défilant JC Decaux dans le VI^e arrondissement. Le jugement a été mis en délibéré au 18 juin. J.B.L